

CONDITIONS GÉNÉRALES Q Products BV

Définitions

1. Q Products BV : Q Products BV, établie à Margraten sous le numéro de Chambre de Commerce 32133899.
2. Client : la personne avec laquelle Q Products BV a conclu un accord.
3. Parties: Q Products BV et le client ensemble.
4. Consommateur : un client qui est également un particulier et qui agit en tant que personne privée.

Applicabilité des conditions générales

1. Les présentes conditions s'appliquent à tous les devis, offres, travaux, commandes, accords et livraisons de services ou de produits par ou au nom de Q Products BV.
2. Les parties ne peuvent déroger à ces conditions que si elles le font explicitement et par écrit Convenu.
3. Les parties conviennent de l'applicabilité de conditions générales supplémentaires et/ou dérogatoires du client ou des tiers.

Offres et devis

1. Les offres et devis de Q Products BV sont sans engagement, sauf indication contraire expresse mentionné.
2. Une offre ou un devis est valable pendant 7 jours maximum, sauf indication d'un délai d'acceptation différent une offre ou un devis est indiqué.
3. Si le client n'accepte pas une offre ou un devis dans le délai applicable, l'offre deviendra caduque ou la citation.
4. Les offres et devis ne s'appliquent pas aux commandes répétées, sauf si les parties le font expressément convenu par écrit.

Acceptation

1. En acceptant un devis ou une offre sans engagement, Q Products BV se réserve le droit de retirer le devis ou l'offre dans les 3 jours suivant la réception de l'acceptation, sans que le client puisse en tirer aucun droit.
2. L'acceptation orale du client n'engage Q Products BV qu'après réception écrite du client (ou électroniquement).

Tarifs

1. Tous les prix facturés par Q Products BV sont en euros, hors TVA et hors TVA applicable d'autres frais tels que les frais d'administration, les prélèvements et les frais de déplacement, d'expédition ou de transport, sauf si expressément déclaré autrement ou convenu autrement.
2. Tous les prix que Q Products BV utilise pour ses produits ou services, sur son site Internet ou sur celui-ci ont été autrement communiqués, Q Products BV peut changer à tout moment.
3. Augmentations des prix de revient des produits ou de leurs parties que Q Products BV n'a pas pu faire fournir au moment de la présentation de l'offre ou de la conclusion du contrat, peut entraîner une hausse des prix.
4. Le consommateur a le droit de résilier un contrat en raison d'une augmentation de prix comme visé au paragraphe 3, à moins que l'augmentation ne résulte d'une réglementation légale.

5. Le prix relatif à un service est déterminé par Q Products BV sur la base de les heures réellement passées.
6. Le prix est calculé selon les tarifs horaires habituels de Q Products BV, applicables au période pendant laquelle il effectue le travail, à moins qu'un taux horaire différent ait été convenu.
7. Si les parties ont convenu d'un montant total pour les services fournis par Q Products BV, il s'agit toujours d'un prix indicatif, à moins que les parties ne fixent expressément et par écrit un prix fixe, ce qui n'est pas possible être dérogé, ont été convenus.
8. Q Products BV a le droit de s'écarter du prix indicatif jusqu'à 10 %.
9. Si le prix indicatif est supérieur de plus de 10 %, Q Products BV doit en informer le client en temps opportun savoir pourquoi un prix plus élevé est justifié.
10. Si le prix indicatif est supérieur de plus de 10 %, le client a le droit de annuler la commande qui dépasse le prix indicatif majoré de 10%.
11. Q Products BV a le droit d'ajuster les prix chaque année.
12. Avant leur début, Q Products BV communiquera les ajustements de prix au client.
13. Le consommateur a le droit de résilier le contrat avec Q Products BV s'il ne le fait pas accepte l'augmentation des prix.

Paielements et conditions de paiement

1. Les produits sont payés directement en magasin.

Conséquences du non-paiement à temps

1. Si le client ne paie pas dans le délai convenu, Q Products BV a droit à des intérêts. de 1% par mois à compter du jour où le client est en défaut, moyennant quoi une partie d'un mois est comptée comme un mois entier.
2. Si le client est en retard, il sera également redevable des frais de recouvrement extrajudiciaires et des éventuels compensation due à Q Products BV.
3. Les frais de recouvrement sont calculés sur la base du décret sur l'indemnisation extrajudiciaire frais de recouvrement.
4. Si le client ne paie pas à temps, Q Products BV peut suspendre ses obligations jusqu'à ce que le client a rempli son obligation de paiement.
5. En cas de liquidation, faillite, saisie ou suspension de paiement de la part du client, les créances de Q Products BV sur le client sont immédiatement exigibles et exigibles.
6. Si le client refuse de coopérer à l'exécution du contrat par Q Products BV, alors il doit toujours le prix convenu à Q Products BV à payer.

Droit de publicité

1. Dès que le client est en défaut, Q Products BV est en droit d'invoquer le droit de réclamation en ce qui concerne les produits impayés livrés au client.
2. Q Products BV invoque le droit de porter plainte au moyen d'un avis écrit ou électronique communication.
3. Dès que le client a été informé du droit de recouvrement invoqué, le client doit de retourner immédiatement les produits auxquels ce droit s'applique à Q Products BV, à moins que les parties concluent d'autres accords à ce sujet.
4. Les frais de récupération ou de retour des produits seront à la charge du client.

Suspension droite

1. Sauf si le client est un consommateur, le client renonce au droit à l'exécution de tout de

suspendre l'obligation découlant du présent accord.

Droit de rétention

1. Q Products BV peut invoquer son droit de rétention et dans ce cas les produits du client sont soumis à jusqu'à ce que le client ait tous les comptes impayés auprès de Q Products BV sauf si le client a fourni une garantie suffisante pour ces frais.
2. Le droit de rétention s'applique également sur la base d'accords antérieurs à partir desquels le client effectue encore des paiements est dû à Q Products BV.
3. Q Products BV n'est jamais responsable des dommages que le client pourrait subir conséquence de l'exercice de son droit de rétention.

Règlement

1. Sauf si le client est un consommateur, le client renonce à son droit de devoir des produits Q BV contre une réclamation sur Q Products BV.

Réserve de propriété

1. Q Products BV reste propriétaire de tous les produits livrés jusqu'à ce que le client se soit pleinement conformé toutes les obligations de paiement envers Q Products BV sur la base de ce qui concerne Q Products BV a conclu, y compris des allégations concernant des lacunes dans la conformité.
2. D'ici là, Q Products BV peut invoquer sa réserve de propriété et reprendre la marchandise.
3. Avant le transfert de propriété au client, celui-ci ne peut pas mettre en gage, vendre, aliéner ou autrement encombrer.
4. Si Q Products BV invoque sa réserve de propriété, l'accord s'applique est dissoute et Q Products BV a le droit de réclamer des dommages et intérêts, une perte de profits et des intérêts progressifs.

Assurance

1. Le client s'engage à assurer et à maintenir assurés de manière adéquate les éléments suivants y compris incendie, explosion, dégâts des eaux ainsi que vol:
 - les marchandises livrées nécessaires à l'exécution du contrat sous-jacent
 - articles de Q Products BV présents chez le client
 - marchandises livrées sous réserve de propriété
2. Le client mettra la police de ces assurances à disposition pour inspection à la première demande de Q Products BV.

Stockage

1. Si le client n'accepte les produits commandés qu'après la date de livraison convenue, il est Le risque de toute perte de qualité incombe entièrement au client.
2. Tous les frais supplémentaires résultant d'un achat prématuré ou tardif des produits seront facturés intégralement aux frais du client.

Garantie

1. Lorsque les parties ont conclu un accord portant sur une prestation de service, celui-ci contiendra: pour Q Products BV, uniquement des obligations de moyens, pas d'obligations de résultat.

2. La garantie concernant les produits s'applique uniquement aux défauts causés par fabrication, construction ou matériau défectueux.
3. La garantie ne s'applique pas en cas d'usure normale et de dommages résultant de accidents, modifications apportées au produit, négligence ou mauvaise utilisation par le client, ainsi que lorsque la cause du défaut ne peut pas être clairement déterminée.
4. Les risques de perte, d'endommagement ou de vol des produits faisant l'objet d'un accord entre les parties, est transféré au client au moment où il est légalement et/ou sont effectivement livrés, ou du moins sont sous le contrôle du client ou d'un tiers qui reçoit le produit au nom du client.

Échange

1. L'échange n'est possible que si les conditions suivantes sont remplies:
 - les échanges ont lieu dans les 14 jours suivant l'achat sur présentation de la facture originale
 - le produit est retourné dans l'emballage d'origine ou avec l'emballage encore attaché étiquettes originales (de prix)
 - le produit n'a pas encore été utilisé
2. Articles à prix réduit, articles non périssables tels que nourriture, articles sur mesure, Articles spécialement adaptés au client, commandes spéciales telles que ventes de lots entiers (achat de stock d'1 ou plusieurs lots) et lots dont il existe déjà des marchandises différentes Les produits retirés et scellés tels que les logiciels, dont l'emballage est manquant, ne peuvent pas être retournés échangé.

Exécution de l'accord

1. Q Products BV exécute le contrat au mieux de ses connaissances et de ses capacités et conformément aux exigences d'un bon savoir-faire.
2. Q Products BV a le droit de révoquer le contratomettre (partiellement) les services fournis effectués par des tiers.
3. L'exécution du contrat a lieu en consultation mutuelle et après accord écrit paiement de toute avance convenue par le client.
4. Il est de la responsabilité du client que Q Products BV puisse commencer la mise en œuvre à temps de l'accord.
5. Si le client ne s'est pas assuré que Q Products BV puisse démarrer la mise en œuvre à temps du contrat, les frais supplémentaires et/ou heures supplémentaires qui en résulteront seront facturés du client.

Fourniture d'informations par le client

1. Le client fournit toutes les informations, données et documents utiles à la bonne exécution de la commande l'accord sera mis à la disposition de Q Products BV en temps opportun et sous la forme et de la manière souhaitées.
2. Le client garantit l'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des informations fournies les informations, données et documents, même s'ils proviennent de tiers, dans la mesure où cela est de leur nature de l'accord n'en résulte pas autrement.
3. Si et dans la mesure où le client le demande, Q Products BV renverra les documents pertinents.
4. Le client ne fournit pas les informations raisonnablement requises par Q Products BV, ou ne le fait pas en temps opportun ou correctement des informations, des données ou des documents sont disponibles et l'exécution du contrat est donc en cours. En cas de retard, les frais supplémentaires et les heures supplémentaires qui en résulteront seront à la charge du

client.

Durée de l'accord

1. Si un contrat a été conclu pour une durée déterminée, il sera résilié après l'expiration du terme tacitement transformé en un accord à durée indéterminée, sauf accord de l'une des parties résilie le contrat en respectant un délai de préavis d'un mois ou un consommateur. Si vous résiliez le contrat en respectant un délai de préavis d'un mois, le contrat prendra fin accord de plein droit.
2. Sont parties pendant la durée de l'accord pour l'achèvement de certains travaux une condition a été convenue, alors ce n'est jamais une condition stricte. Si ce délai est dépassé le client doit remettre à Q Products BV une mise en demeure écrite.

Clause de non-responsabilité

1. Le client garantit Q Products BV contre toutes les réclamations de tiers liées à Q. Produits Produits et/ou services fournis par BV.

Plaintes

1. Le client doit accepter un produit ou un service livré par Q Products BV dans les 7 jours rechercher d'éventuelles lacunes.
2. Un produit ou un service livré ne répond-il pas à ce que le client attend raisonnablement? Accord attendu, le client doit informer Q Products BV dans les 14 jours réception de la marchandise.
3. Le client fournit une description aussi détaillée que possible du défaut, afin que Q Products BV est en mesure de répondre de manière adéquate à cette situation.
4. Le client doit démontrer que la réclamation concerne un accord entre les parties.
5. Si une réclamation concerne des travaux en cours, elle ne peut donner lieu à aucune réclamation que Q Products BV peut être amené à effectuer des travaux autres que les siens convenu.

Avis de défaut

1. Le client doit mettre en demeure par écrit Q Products BV.
2. Il est de la responsabilité du client qu'une mise en demeure s'applique également à Q Products BV effectivement atteint (à temps).

Responsabilité solidaire du client

1. Si Q Products BV conclut un accord avec plusieurs clients, chacun d'eux est solidairement responsable de l'intégralité des montants payés à Q Products en vertu de cet accord les BV sont dus.

Responsabilité Q Products BV

1. Q Products BV n'est responsable de tout dommage subi par le client que si et dans la mesure où ce dommage a été causé intentionnellement ou par imprudence délibérée.
2. Si Q Products BV est responsable de tout dommage, elle n'est responsable que des dommages directs les dommages résultant de ou liés à l'exécution d'un contrat.
3. Q Products BV n'est jamais responsable des dommages indirects, tels que les dommages consécutifs, la perte de profits, économies manquées ou dommages causés à des tiers.

4. Si Q Products BV est responsable, cette responsabilité est limitée au montant payé par un L'assurance responsabilité civile (professionnelle) est versée et à défaut de (complète) paiement par une compagnie d'assurance du montant des dommages, la responsabilité est limitée à le (partie du) montant de la facture auquel se rapporte la responsabilité.
5. Toutes les images, photos, couleurs, dessins, descriptions présentes sur le site Internet ou dans un catalogue sont qu'à titre indicatif et ne sont qu'approximatifs et ne peuvent donner lieu à des compensation et/ou dissolution (partielle) du contrat et/ou suspension de tout obligation.

Période d'expiration

1. Tout droit du client à une indemnisation de la part de Q Products BV expire dans tous les cas 12 mois après événement à l'origine de la réclamation résultats d'étalonnage directement ou indirectement. Ceci n'est pas exclu les dispositions de l'article 6:89 du Code civil.

Droit à la dissolution

1. Le client a le droit de résilier le contrat si Q Products BV est imputable ne remplit pas ses obligations, à moins que ce manquement ne soit, compte tenu de sa nature particulière sa nature ou son importance mineure ne justifie pas la dissolution.
2. Si l'exécution des obligations par Q Products BV n'est pas impossible de manière permanente ou temporaire, alors la dissolution ne peut avoir lieu qu'après la mise en demeure de Q Products BV.
3. Q Products BV a le droit de résilier le contrat avec le client, si le client est ne remplit pas entièrement ou dans les délais ses obligations en vertu de l'accord, ou si Q Products BV a pris connaissance de circonstances qui lui donnent de bonnes raisons de craindre que le client ne sera pas en mesure de remplir correctement ses obligations.

Force majeure

1. Outre les dispositions de l'article 6:75 du Code civil néerlandais, une lacune de la part de Q Products BV ne doit à Q Products aucune obligation envers le client. BV peut être attribué dans une situation indépendante de la volonté de Q Products BV, ce qui signifie l'exécution de ses obligations envers le client est empêchée en tout ou en partie ou en conséquence de quoi on ne peut raisonnablement s'attendre à ce que Q Products BV remplisse ses obligations requis.
2. La situation de force majeure visée au paragraphe 1 comprend également, mais sans s'y limiter: état d'urgence (tel que guerre civile, insurrection, émeutes, catastrophes naturelles, etc.) ; inexécution et force majeure auprès de fournisseurs, de livreurs ou d'autres tiers; puissance inattendue, électricité, internet, perturbations informatiques et télécoms; virus informatiques, grèves, mesures gouvernementales, imprévus problèmes de transport, mauvaises conditions météorologiques et arrêts de travail.
3. Si une situation de force majeure survient à la suite de laquelle Q Products BV a une ou plusieurs obligations envers le client ne peut pas remplir ces obligations, ces obligations seront suspendues jusqu'au retour de Q Products BV peut se rencontrer.
4. A partir du moment où une situation de force majeure a duré au moins 30 jours calendaires, les deux sont autorisés les parties résilient le contrat en totalité ou en partie par écrit.
5. Q Products BV n'est pas responsable d'une quelconque indemnisation (dommages) en cas de force majeure, même si: il bénéficie de tout avantage résultant de la situation de force majeure.

Modifications des conditions générales

1. Q Products BV a le droit de modifier ou de compléter les présentes conditions générales.
2. Des modifications d'importance mineure peuvent être apportées à tout moment.
3. Q Products BV discutera autant que possible à l'avance avec le client des modifications importantes.
4. Les consommateurs ont le droit en cas de modification importante des conditions générales d'annuler l'accord.

Transfert de droits

1. Les droits du client résultant d'un accord entre les parties ne peuvent être transférés à des tiers transféré sans le consentement écrit préalable de Q Products BV.
2. Cette disposition s'applique en tant que clause ayant effet sur le droit immobilier au sens de l'article 3:83, deuxième alinéa, Code civil.

Conséquences de nullité ou d'annulabilité

1. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales s'avèrent nulles ou annulables, alors cela n'affectera pas les autres dispositions de ces conditions.
2. Une disposition nulle ou annulable sera dans ce cas remplacée par une disposition qui est se rapproche le plus de ce que Q Products BV entendait sur ce point lors de l'élaboration des conditions avait des yeux.

Loi applicable et tribunal compétent

1. Le droit néerlandais s'applique exclusivement à tout accord entre les parties.
2. Le tribunal néerlandais du district dans lequel Q Products BV est établie/exerce/ Le bureau a compétence exclusive pour connaître de tout litige entre les parties, à moins que la loi en dispose autrement.

Préparé le 1er janvier 2019.